

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de la Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 066-216602128-20260304-112026-AU



## DECISION DU MAIRE N°011/2026

Objet : Contrat de cession du spectacle Carolina Reapers Swing dans le cadre du festival «Jazz à Juhègues» 2026 - Vendredi 17 juillet 2026

LE MAIRE,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, les mesures d'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le budget de la commune ;

CONSIDERANT la programmation estivale 2026 ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : De passer contrat avec la société More More Productions, représentée par madame Flore Levyné domiciliée au 11, rue Saint-Etienne, 34070 Montpellier, pour la représentation du spectacle du vendredi 17 juillet 2026 au Théâtre de Verdure de Juhègues, moyennant le prix de 3 474,72€ TTC.

**ARTICLE 2** : D'approuver les termes du contrat à intervenir.

**ARTICLE 3** : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions ou dispositions relatives à l'exécution du contrat.

**ARTICLE 4** : D'imputer les dépenses correspondantes au budget annexe de l'OMAC.

Fait à TORREILLES, le 4 mars 2026

Le maire,

Dr Marc MEDINA

